Comment on corrige son mari

Autor(en): **Desbois**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 8

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-194139

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Trente-deuxième année. N° 8. Samedi 24 février 1894.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
SUISSE: un an . . 4 fr. 50
six mois . 2 fr. 50
ÉTRANGER: un an . 7 fr. 20

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS
datent du *1er janvier*, du *1er avril*, du *1er juillet* ou du *1er octobre.*

Comment on corrige son mari.

Pour rassurer les lectrices du *Conteur*, qui pourraient encore être impressionnées par l'article que ce journal a publié sous le titre : *Où l'on peut battre sa femme impunément*, je viens leur raconter une petite histoire, que j'ai écoutée l'autre jour avec beaucoup de plaisir :

Une petite femme bien jolie, bien gentille, aimait beaucoup son mari. Chaque fois que ce dernier revenait de son bureau, il trouvait la maison en fête. Les repas étaient prêts à l'heure et les mets qu'il préférait toujours placés devant lui sur une nappe blanche comme la neige.

Eh bien! malgré tout son bien-être, Monsieur n'était jamais content, et sa femme attentive cherchait en vain à découvrir le moindre rayon de gaîté sur sa figure sombre. Elle soupirait en secret, la pauvrette, et paraissait résignée; mais elle ne l'était pas, au contraire, et dans ce brave petit cœur, en silence, et sans qu'on s'en doutât, germait le désir de remettre à l'ordre son mari mécontent.

Le seigneur et maître rentra un jour pour dîner, plus superbement dédaigneux que jamais. Il ouvrait rarement la bouche, mais lorsqu'il daignait le faire, c'était pour tout blâmer, potage, viande, légume, dessert et femme par dessus le marché. Rien n'était bien fait, rien ne lui plaisait, et les douces excuses de son épouse étaient impuissantes à faire cesser ses reproches injustes.

Cette fois, la petite dame était à bout de patience. Elle se leva et, avec un air que son mari ne lui connaissait pas, se dirigea du côté de la porte en lui disant : « Quand les enfants deviennent trop insupportables, on les enferme jusqu'à ce qu'ils promettent d'être sages. Au revoir, monsieur, réfléchissez à votre conduite et repentez-vous, et vous serez alors remis en liberté. »

Madame sort, la porte se referme sur elle, et, crac! la clef est tournée!

La surprise cloue pendant quelques secondes le mari au plancher, mais il reprend bientôt ses sens, essaie en vain d'ouvrir la porte et constate qu'il est aussi bien prisonnier que s'il eût été surpris en train d'accomplir quelque délit.

« Prisonnier, moi! moi-même? » Et il regarde sa personne dans une glace en faisant des gestes désespérés. « Un homme de mon rang et dans ma position se voir mettre sous clef; nous allons voir!... Louise!... »

— Qu'y a-t-il, mon ami?

— Tu oses me demander ce qu'il y a? Mais dans quel monde vivons-nous!... Ce qu'il y a, c'est que tu vas ouvrir cette porte, ou... je la réduis en poussière!

— Ne parle pas si haut, chéri, je t'entends très bien, je suis au salon, presque à tes côtés; si tu veux rester bien tranquille et m'écouter, je te lirai un article sur les devoirs des maris, qui me plaît beaucoup, et qui te servira peut-être. Tu as du reste tout intérêt à ne pas faire de bruit, car la bonne viendrait s'informer de ce qui se passe; et pour un avocat ce serait ridicule, ne le trouves-tu pas aussi, d'être surpris en train de subir une punition?...

— Voyons, Louise, reprend Monsieur d'une voix un peu moins irritée, ne fais pas l'enfant et ouvre cette porte; tu sais que je dois retourner à mon bureau.

— Ton bureau m'inquiète peu dans ce moment; ce que je veux, c'est que mon mari se conduise à l'avenir plus gentiment envers moi. Quand il sera disposé à m'exprimer ses regrets et à me promettre de faire mieux, il n'aura qu'à me le dire par le trou de la serrure. Ma décision est irrévocable : le repentir ou la prison!

— Ah! Louise, tu me tortures; j'entends du bruit!... c'est le téléphone, n'est-ce pas?

— Tranquillise-toi, mon cher mari, je vais voir.

Au bout d'un instant, Madame rentre :

— Ce n'est rien qui doive te tourmenter; ton commis te dit seulement qu'un paysan t'attend à ton bureau pour te consulter. C'est à propos d'un procès qu'il veut faire à son voisin. Comme mon idée est que les procès devraient être abolis, puisqu'ils ne font que du mal, je ne regretterai pas si tu ne peux quitter la maison aujourd'hui.

— Louise! Louise! tu es sans pitié! Un paysan, dis-tu, et tu ne veux pas me laisser sortir? Tu veux donc m'ôter le pain de la bouche? Mais pense à nos enfants, si nous en avons plus tard!... Voyons, chère Louise, ouvre-moi, je t'en supplie!

— Il ne te sert à rien de t'agiter, mon ami; tu n'as autre chose à faire pour le moment que de répondre à mes questions. Veux-tu te repentir? Veux-tu me promettre de mieux faire et veux-tu, en sortant, me donner un baiser, pour me prouver que tu ne me gardes pas rancune.

— Louise!... encore une fois, ouvre-moi!

— Oui, chéri, quand tu auras accepté mes conditions.

— Eh bien! terrible femme, je me repens; je te jure de mieux me conduire envers toi; mais, pour le baiser, oh! jamais!... A présent, ouvre-moi!

— Réfléchis, mon cher mari. J'ai dit : 1° te repentir; 2° promettre de te corriger; 3° me donner un baiser : c'est à prendre ou à laisser. En attendant ta décision, je commence à te lire l'article dont je t'ai parlé, n'est-ce pas?

— Le baiser aussi, ma chère petite, oh! oui, tu l'auras; mais, ouvre-moi, je t'en conjure!

* * *

Madame vient de sortir Monsieur de sa prison; ce dernier, malgré son angoisse, sa crainte d'arriver trop tard au bureau et de manquer une bonne affaire, se soumet sans trop de peine à la troisième condition imposée; mais en donnant le baiser promis il glisse tout bas à l'oreille de sa femme : « Tu ne le diras à personne, au moins! »

* * *

Que les lectrices du *Conteur* soient sans inquiétude, car le petit récit qui précède leur prouve que, s'il se fait de bonnes cures sur le sol étranger, il s'en fait d'excellentes aussi dans notre pays, et cela sans cannes et sans cravaches.

Mme DESBOIS.